

Le projet de loi pour la défense des régimes de retraite adopté :

Victoire : le bas de laine des travailleurs enfin protégé !

Laurentides–Labelle, le 24 novembre 2022 – La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, a salué l’adoption unanime par la Chambre des communes, du projet de loi visant à protéger les bas de laine des travailleurs et travailleuses en cas de faillite d’entreprise. Après plusieurs années de lutte pour mettre à l’abri ces fonds de retraite durement gagnés, la députée bloquiste se réjouit de l’issue positive de ce dossier, et surtout, que des milliers de travailleurs et travailleuses puissent désormais envisager leur retraite l’esprit tranquille.

« Que des entreprises en faillite pigent dans le bas de laine des travailleurs pour payer leurs créanciers, ça s’appelle du vol et il fallait que ça cesse au plus vite! Je suis heureuse que les parlementaires se soient ralliés à cette cause que le Bloc Québécois défend ardemment depuis longtemps en donnant leur appui au projet de loi. Si une cause mérite que l’on s’élève au-delà des intérêts partisans, c’est bien celle-ci! Ce faisant, nous nous assurons de mettre fin à cette pratique odieuse dont nos travailleurs et travailleuses sont depuis trop longtemps les injustes victimes », a fait valoir Mme Gaudreau.

Appuyé par le milieu syndical et des groupes de défense des droits des retraités représentant plus de 3,5 millions de personnes, le projet de loi adopté aujourd’hui permettra de modifier la législation actuelle pour mettre à l’abri les fonds de pension des travailleurs afin qu’ils puissent compter sur leurs revenus de retraite, même si leur employeur ou ex-employeur fait faillite.

Rappelons que, lors de la précédente législature, un projet de loi similaire du Bloc Québécois s’était rendu à l’étape de la troisième lecture. Pour la députée bloquiste, qui a cet enjeu à cœur, l’adoption d’un projet de loi similaire et bonifiable constituait une priorité.

« Grâce à ce projet de loi, nous empêchons la réédition des histoires d’horreur comme celle vécue par les travailleurs de la Cliff’s en 2015, qui ont perdu une bonne partie de leur fonds de pension et de leurs assurances collectives. Désormais, en cas de faillite d’entreprise, il ne sera plus possible de laisser des retraités sur la paille : les caisses de retraite de nos travailleurs et travailleuses seront à l’abri », se réjouit Marie-Hélène Gaudreau.

– 30 –

Source :

Maryse Larente, directrice de circonscription et des communications
Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle